

1890-1891 : Revin en lutte



En 1890, une douzaine d'ateliers de métallurgie sont installés à Revin. La ville, dont le terroir perd peu à peu son caractère agricole et forestier, devient une cité industrielle, située sur les bords de la Meuse, dans les Ardennes, non loin de la frontière avec la Belgique. La plupart des ateliers, fonderies de fer et de cuivre, tréfileries, etc., comptent une trentaine d'ouvriers au maximum, dirigés par un patron qui, le plus souvent est « sorti du rang ». Mais déjà, le gros patronat industriel, les « maîtres de forges » tout puissants, tiennent le haut du pavé ; chez Morel, où les premières machines à mouler apparaissent en 1890, les ouvriers servent de rabatteurs lors de battues au sanglier célèbres dans toute la région ; à Brévilly, les employés du patron Henry doivent obligatoirement assister aux messes. Ces hauts-barons du fer sont alliés à la presse, à l'Église qui instruit leurs enfants, à la bourgeoisie bien-pensante et surtout aux autorités locales, préfecture et municipalité : le maire de Revin, Henri Gilbert Faure, n'est autre que le fondateur de la plus grosse fonderie de la ville (700 employés), gérée à cette date par son fils, Louis Faure.

C'est pourtant dans cette fonderie qu'éclate, le 17 novembre 1890, une grève qui doit durer jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Au cours des années précédentes et au début même de l'année 1890, plusieurs grèves ont eu lieu dans différentes usines métallurgiques de Revin et de la région. Le 27 juin, les ouvriers de la Veuve Poncelet ont cessé le travail, exigeant une augmentation de salaire. Au cours du mois de novembre, plusieurs grèves éclatent simultanément dans les fonderies installées autour de Revin : aux Mazures, à Renwez, à Rimogne, à Bourg-Fidèle, et également à Balan, au sud de Sedan, où les ouvriers réclament le paiement à la quinzaine au lieu du mois.

Si la grève des ouvriers des Faure inquiète davantage, c'est qu'elle touche plus de sept cents employés, répartis dans trois usines à Revin, Laifour et la Petite-Commune. C'est aussi que les grévistes se heurtent à un patronat dur, dynastique et méprisant, décidé à ne pas céder. Dès la première semaine, le *Bulletin métallurgique du Courrier des Ardennes* fait part de la grève : « Les grèves en fonderies s'accroissent. La Maison Faure frères et fils, de Revin, a ses ateliers complètement déserts... On ne prévoit pas la fin de cette grève qui va jeter le désarroi dans cette ville. » Mais que les industriels et financiers se rassurent : le cours du fer se maintient « assurant la continuité des bonnes affaires et la satisfaction des industriels ».

La grève des ouvriers de Faure est, par ailleurs, la première action importante et de longue durée au cours de laquelle l'action du syndicat peut se manifester avec éclat. En effet, le 31 mai 1885, un an après la loi Waldeck-Rousseau qui autorise la formation de syndicats, est créée la « Fédération des travailleurs de la région ardennaise » ; et le 1^{er} octobre 1887 prend naissance la première « chambre syndicale », groupant plus de mille métallurgistes revinois, qui vont adhérer à la Fédération. Le fondateur et secrétaire en est Arsène Dupont, mouleur, né à Revin en 1854.

Les différentes tendances du mouvement ouvrier français sont alors représentées à Revin, mais deux courants principaux s'affrontent au sein du mouvement ardennais : le courant allemaniste, grâce à la propagande de Jean-Baptiste Clément¹, atteint les moindres communes de la région, donnant la priorité à la lutte syndicale au « coup par coup » sur la lutte politique ; Allemane lui-même viendra présider des conférences données à Revin et dans les environs. Ce courant se heurte à une assez forte implantation du mouvement libertaire : *L'Émancipation* a pour principal rival *Le Père Peinard*, journal anarchiste, lu également par certains militants socialistes, dont Arsène Dupont. Le courant libertaire prône la grève générale, instrument nécessaire à la prise du pouvoir. Quant au regroupement patronal, il est inexistant à cette date, comme en témoigne le patron L. Faure : « Toutes les entreprises, souvent d'origine ouvrière, s'opposent sur le terrain de la concurrence commerciale et ont en somme peu de respect entre elles sur le plan local... De ce fait, il n'y a aucune tendance concertée entre les chefs d'entreprise. » Ils n'en sont pas pour autant désarmés !

De la grève des mouleurs à la grève générale

Le 17 novembre 1890, un petit nombre d'ouvriers de l'usine « L'Ardennaise », tous mouleurs, font circuler un tract invitant leurs camarades à se réunir à 20 heures le soir même, après la journée de travail. Les mouleurs ont en effet décidé d'exiger des patrons une augmentation de salaire de 15 % et de cesser le travail jusqu'à satisfaction de cette revendication légitime. En effet, les Faure, venus trente-cinq ans plus tôt les mains vides, ont rapidement fait fortune grâce à une politique de bas salaires qui leur a permis de supplanter les autres usines du Revinois, notamment la coopérative ouvrière Godin, qui, comme l'usine Faure, fabrique des appareils de chauffage. Par ailleurs, la surveillance politique sur les ouvriers est permanente : le 18 mars 1890, un jeune ouvrier chantant des airs anti-patronaux pour célébrer l'anniversaire du premier jour de la Commune est licencié sur le champ.

Les ouvriers venus à l'assemblée du 17 novembre votent la grève à main levée. Le 18, le travail continue partiellement dans les ateliers, mais les mouleurs et les ébarbeurs débrayent en cours de journée et laissent vingt-quatre heures aux Faure pour donner une réponse. Les patrons exigent d'abord l'exécution des commandes en cours, ce qui permet de remettre leur décision à plus tard. En fait celle de Louis Faure est déjà prise : « Je ne peux que maintenir le statu-quo, mes ouvriers étant très largement payés. »

À leur tour les monteurs d'appareils et les mouleurs en cuivre cessent le travail. Chaque groupe réclame un ajustement des salaires : 20 % d'augmentation pour les ébarbeurs, 10 à 50 % pour les mouleurs en cuivre, de 50 à 100 % pour les différents groupes de montage. En outre les mouleurs, à l'origine de la grève, demandent des

¹ Ancien communard arrêté lors de la manifestation du 1^{er}-Mai 1991 à Charleville, il est le fondateur du journal *L'Émancipation*, qui s'adresse « aux travailleurs de l'outil, de la plume et de la pensée, qu'ils soient groupés, fédérés ou non » (n° 3). Le journal changera de nom pour devenir *L'Émancipateur*, avec toujours la même devise : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

améliorations des conditions de travail : entrées et sorties libres des ateliers et suppression du système des amendes, ce qui déclenche l'indignation de Louis Faure : « Est-il possible que dans une usine on puisse aller et venir, entrer et sortir, comme d'un moulin et dans un moulin ?... Tous mes ouvriers savent que les amendes constituent pour eux une caisse de secours. Ils savent surtout que cette caisse ne suffisant pas, j'al dû maintes fois la renforcer d'un billet de 1 000 francs. » Et refusant toute « immixtion étrangère » (en l'occurrence l'intervention de la Chambre syndicale), Faure demande à ne discuter qu'avec ses ouvriers.

Le 19 novembre, la grève aurait été générale dans les trois usines des Faure si quelques tôleurs ne l'avaient pas refusée catégoriquement, se justifiant dans une lettre signée « le groupe des ouvriers-tôleurs » intégralement publiée dans la presse locale – celle-là même qui avait refusé de publier une lettre contre les « jaunes », envoyée par des grévistes d'une usine des Mazures au début de l'année.) En fait, les ouvriers-tôleurs sont bien payés (environ 10 francs par jour) et exploitent chacun plusieurs apprentis. D'ailleurs ils ne cachent pas leur mépris pour les grévistes : « Nos durillons ne craignent pas vos poils dans la main. » En réponse, un tract, intitulé « Au pilori des traîtres », est diffusé dans l'usine. Le surnom de « pilori » est aussitôt adopté pour désigner les briseurs de grève. Le 25 novembre, au cours d'un meeting à Revin, présidé par J.-B. Clément, un vote exclut les tôleurs de la Chambre syndicale.

Drapeaux rouges et Carmagnole

Le jeudi 11 décembre se déroule à Revin la première manifestation importante organisée par les grévistes. Ceux-ci veulent montrer leur force et leur détermination aux patrons, aux autorités municipales et à la population non-ouvrière de la localité. « Nous ne croyons pas devoir garder plus longtemps le silence », expliquent les journalistes qui, pour la première fois depuis le début de la grève, lui consacrent une colonne en première page en présentant le compte-rendu de la manifestation.

Réunis dès 10 heures le matin, tous les ouvriers de l'Ardennaise sont bientôt rejoints par ceux de Laifour et de la Petite-Commune venus en train, ainsi que par une délégation de l'usine d'Anchamps, qui a fait le chemin à pied. Après une brève assemblée générale, les grévistes forment un cortège qui traverse la ville, accompagné de femmes portant le drapeau rouge et précédé d'enfants chantant *La Carmagnole*. Les ouvriers, montant la grande rue de Revin, reprennent en chœur les chants révolutionnaires. Sur la place de l'Hôtel de Ville, on s'arrête pour danser au son de refrains populaires sous l'œil scandalisé des bourgeois. Le sous-préfet, venu pour entamer une enquête, entre à la mairie sous les huées de la foule. Vers 15 heures, le cortège, drapeau tricolore en tête, se dirige vers La Bouverie, à l'écart de Revin, où sont installés les ateliers de l'Ardennaise. À l'heure de la sortie, les jaunes sont pris à partie et, comme les jours précédents déjà – et le matin même –, malgré la présence de la troupe, des paroles on en vient aux mains. La casquette de l'un des « piloris » est attachée au drapeau rouge et rapportée en triomphe à la salle Latour-Lambet, quartier général des grévistes. Quant aux « traîtres », ils rentrent chez eux sous les quolibets des manifestants. Parmi les grévistes, deux manifestants ont été arrêtés devant l'usine : le premier, gardé à vue dans un atelier, a été immédiatement délivré par ses camarades ; l'autre, Mauguière, dit « Caillou », arrêté vers 16 heures, est transféré à Rocroi. Aussitôt une foule de 800 à 1 000 personnes franchit à pied les 11 km qui séparent Rocroi de Revin et obtient la libération du mouleur qu'ils ramènent en triomphe.

Cette journée de manifestation déchaîne naturellement la hargne des réactionnaires : le maire, disent-ils, n'a pas montré la fermeté nécessaire ; pourquoi orga-

niser une enquête, ajoutent-ils, il faut frapper immédiatement ; quant aux gendarmes venus pour la circonstance de Rocroi, ils sont accusés d'avoir « laissé faire ». La preuve ? À un bourgeois qui aurait demandé au capitaine de gendarmerie si le drapeau rouge brandi par les manifestants n'était plus un emblème séditionnel, l'officier aurait répondu : « Il est si petit ! » – il aurait mesuré 50 x 85 cm, précise même le journaliste du *Courrier des Ardennes*. Enfin un article signé « un vieil ouvrier revinois d'origine », paru le lendemain dans *Le Petit Ardennais*, met en garde la « véritable population ouvrière » de Revin contre les étrangers à l'usine présents, selon lui à 90 %, dans la manifestation. La présence des femmes et des enfants dans le cortège est également l'objet de violentes critiques : l'inspecteur d'académie félicite un instituteur pour avoir empêché ses élèves d'y participer.

Dès lors, toutes les mesures d'ordre sont prises pour rassurer « la population honorable de Revin » qui tremble à l'annonce d'une seconde manifestation prévue le samedi 13, à l'occasion de l'arrivée du préfet des Ardennes.

État de siège

Lorsque le préfet descend, en grande tenue, de son train, dans la matinée du 13, un détachement du 91^e de ligne garde militairement la gare de Revin. Accueilli par les officiels, il traverse le pont occupé par un poste de gendarmerie pour se rendre à la Mairie. En cours de route, le cortège officiel s'est nourri de deux cents personnes environ – grévistes, femmes et enfants – qui l'attendent dans un silence hostile sur la place de la Halle. Vingt délégués de la Chambre syndicale et des grévistes sont introduits à la Mairie, où, après trois quarts d'heure de discussion, aucun arrangement n'est consenti. À leur sortie, les délégués retrouvent les grévistes qui ont attendu et s'en retournent avec eux à leur salle de réunion.

Dans la journée des patrouilles de gendarmerie (60 hommes) sillonnent les rues de la ville. En cas d'alerte, un détachement est prêt à partir de Mézières.

Le dimanche 14, c'est au tour des ouvriers de l'usine Henri Morel de se réunir en assemblée générale. Le bruit circule que 2 000 ouvriers de la vallée de la Meuse doivent se rencontrer à Revin. Le prétexte est tout trouvé pour faire venir de nouveaux renforts : 120 hommes du 91^e de ligne en tenue de campagne et munis de vivres pour plusieurs jours.

Le 16 et les jours suivants, des patrouilles d'infanterie circulent dans la ville, et l'armée occupe un bureau du télégraphe. Le 17, Rocroi est à son tour gardé militairement : on a peur des manifestations, et plus encore que les grévistes envahissent de nouveau la ville à l'occasion des procès intentés contre leurs camarades arrêtés. Un poste de soldats occupe le Palais de justice.

Le vendredi 19 décembre, Daine, dit « Pigeon-Voyageur », Mauguière et Alfred Cosse sont condamnés pour atteinte à la liberté du travail : le premier, de nationalité belge, à quatre mois de prison, les autres à 10 jours. Par ailleurs, des arrêtés d'expulsion sont pris contre deux grévistes belges : Justin Couronné et Casimir Hayot-Dubuc, dit « Blanc-Mimi ».

Parodie de négociations

Pendant ce temps, le préfet, dont la venue a favorisé ce déploiement de forces armées, entame des négociations avec les ouvriers. En effet, non content de refuser l'intervention de la Chambre syndicale, les patrons Faure décident de ne pas « s'aboucher avec les grévistes ». C'est l'occasion, pour *L'Émancipation*, de demander avec véhémence, mais en vain, la démission du maire H.-G. Faure, qui viole ainsi la loi de 1884 sur les syndicats. Sentant alors que, pour lui, les choses se gâtent, Faure écrit dans la presse locale une lettre par laquelle il demande généreusement une citation à l'Ordre du mérite pour un garde-barrière, père de famille nombreuse,

ayant sauvé une jeune fille qui voulait se suicider sur la voie ferrée : le « bon » H.-G. Faure sait récompenser les « bons » ouvriers.

Pour l'instant, il a chargé le préfet de le représenter à la table des négociations. Celui-ci prend sur lui de proposer aux grévistes 10 % d'augmentation au lieu des 15 demandés. Devant la fureur des patrons, il se rétracte publiquement ; il doit alors affronter la colère des grévistes. Les ouvriers sont d'autant moins décidés à céder qu'ils se souviennent d'une grève ayant eu lieu trois ans plus tôt dans un atelier Faure, et qui s'était victorieusement terminée par une hausse des salaires. Ils demandent donc avec fermeté l'affichage des tarifs de façon et le contrôle de la gestion de la caisse de secours. Mais toutes leurs revendications sont repoussées. À cela se joignent des injures : aux ouvriers qui se plaignent du prix élevés des logements, Faure fait répondre qu'ils n'ont qu'à aller ailleurs !

Déjà forte, la tension locale se voit renforcée par l'approche du vote attendu sur la longueur de la journée de travail des femmes et des enfants. Comme partout en France, les socialistes des Ardennes réclament la journée de 8 heures pour tous les adultes et de nombreux meetings ont lieu sur ce thème. Mais le 5 janvier 1891, un député républicain déclare, dans une réunion à Rethel, que cette réduction de la journée de travail à 8 h est une utopie. En précisant qu'elle ne peut pas baisser en dessous de... 11 h !

Le 17 janvier 1891, commence le troisième mois de grève. Et ce, malgré une campagne de démoralisation entretenue activement depuis le début du conflit : les patrons font annoncer quotidiennement par voie de presse la reprise prochaine du travail. Peine perdue ! Et lorsque seuls quelques « tôliers » se présentent à l'usine, on doit trouver un autre local pour loger la troupe qui occupe leurs ateliers ! On en profite d'ailleurs pour relever de son poste le 91^e et le remplacer par un détachement du 128^e, en garnison à Givet. Au risque défaitiste les grévistes opposent la rumeur de l'extension du mouvement aux Fonderies de Belgique.

Tenir !

Dès le 16 décembre, un ouvrier avait rapporté de Charleville des fonds donnés par la Chambre syndicale pour aider les grévistes. Ces subsides distribués, chaque ouvrier reçoit 12 francs, c'est-à-dire le salaire d'une semaine à 2 francs par jour (le salaire habituel est de 3 à 7 francs par jour). 2 francs par jour, c'est la rémunération journalière que vont toucher les grévistes jusqu'à la fin de leur mouvement. Le 17 janvier, une nouvelle remise de fonds leur est attribuée par la Chambre syndicale, mais cette fois le salaire est versé moitié en espèces, moitié en bons, valables chez les principaux commerçants de Revin et remboursables par le syndicat. Cette mesure vaut aux grévistes de violentes critiques de la part des réactionnaires : *L'Espoir* dénonce le syndicat « qui n'a pas à faire œuvre de banquier et de commerçant » et met en garde ces derniers contre les bons qui ne portent pas de date de remboursement. Quant au *Petit Ardennais*, il va jusqu'à faire remarquer que « les bons ne sont pas numérotés » et que « le franc serait mis en cause si toutes les chambres syndicales faisaient de même pour toutes les grèves ». Cela n'empêche pas une nouvelle distribution de bons le 4 février, correspondant à la paie de la deuxième quinzaine de janvier.

Les grévistes de Revin se montrent d'autant plus courageux qu'ils ont à lutter contre un hiver particulièrement rigoureux : en effet, le gel, qui a fait son apparition dès le début de la grève, n'a pas cessé jusqu'au 25 Janvier. « Deux longs mois de froid sibérien » ont aggravé les conditions déjà précaires des ouvriers. Le 20 janvier, on enregistre – 25° sur le plateau d'Asfeld, au-dessus de Sedan. Sur la Meuse, qui est recouverte d'une épaisse couche de glace, les habitants font sauter à la dynamite les « banquises » qui entourent les piles des ponts, en prévision d'un dégel

subit. Les loups font leur apparition, les paysans en abattent dans les villages ; à Rumigny, ils rôdent encore le 14 février. En plus du froid, une épidémie de croup s'abat sur les Ardennes, faisant de nombreuses victimes.

La rigueur de l'hiver, qui s'étend sur tout le nord de l'Europe (le port d'Anvers est pris dans les glaces) est à l'ordre du jour au conseil des ministres du 20 janvier, et une campagne nationale de secours est lancée. « De tous côtés, nous assistons en France à ce beau spectacle, à cette noble émulation pour le bien, et nous voyons ce côté magnifique de la race humaine, telle que le christianisme l'a faite », lit-on dans *Le Courrier des Ardennes*. Mais rien dans cette manifestation de charité ne fait place aux problèmes sociaux et à l'inégalité face à la misère : la grève, « commencée dans l'eau-de-vie » et œuvre de « mauvais sujets », est superbement ignorée.

Pourtant, la situation à Revin est toujours aussi tendue. La tactique des ouvriers est de maintenir coûte que coûte le rapport de forces en leur faveur. En dépit de ceux qui voient dans la grève une agitation « voulue en haut lieu » par des « professionnels » et les « orateurs socialistes », Revin est bel et bien aux mains des grévistes de la base. Malheur aux jaunes qui se hasardent à rentrer seuls après le travail : les enfants se montrent particulièrement féroces à leur égard, ignorant la troupe qui surveille toujours. Rasant les murs, les « piloris » ne sortent de chez eux que rarement ; les coiffeurs n'ont plus le droit de leur faire la barbe. Le tribunal correctionnel de Rocroi voit défiler à la barre des accusés, cités pour coups et blessures, coups volontaires, menaces verbales, etc. Les peines varient de 30 francs d'amende à deux mois de prison. Les Faure ont fui la ville depuis le début janvier par crainte des grévistes et le maire ne se rend plus aux réunions du conseil municipal.

Pensant semer la division, patrons et gouvernement accentuent la répression contre les ouvriers belges. Le 14 janvier, sept d'entre eux ont déjà été expulsés. Mais l'État refuse de prendre la même mesure contre un patron belge, N. Martin, qui vient de faire expulser plusieurs des ouvriers de son usine de Revin : le 17 janvier, 500 grévistes lapident l'usine fermée la veille par le patron.

« Il faut que le patronat capitule »

Le 4 février, a lieu, en présence de Faure qui, pour la première fois, accepte de recevoir vingt délégués des grévistes, une tentative de « conciliation ». Les patrons refusent de reprendre dix grévistes et promettent des améliorations de salaire pour le 30 juin, après reprise préalable du travail. Les ouvriers, occupés à enlever la glace sur les rives de la Meuse, sont appelés à se réunir aussitôt en assemblée générale. Les propositions patronales sont rejetées et la poursuite de la grève est votée.

Le ton des Faure change : menaces de faire travailler des jaunes pour un salaire double et d'employer des chômeurs. Mais les tourneurs, tôleurs, émailleurs savent qu'ils ne peuvent pas être remplacés par le premier venu du jour au lendemain. Alors commence le chantage sur les retraites, et surtout la mise sous séquestre à la mairie des outils des grévistes qui ne manifestent pas l'intention de reprendre le travail. Or ces outils appartiennent aux ouvriers, leur achat représentant un investissement important. Les grévistes manifestent leur colère en se heurtant à une patrouille de soldats sur le chemin de l'usine. Malgré tout, le 14 février, ils votent toujours à main levée la poursuite de la grève. Cependant quelques ouvriers sensibles aux vagues promesses des Faure et alarmés par la confiscation de leurs outils reprennent le travail. Ils sont huit le 18 février qui, sous les huées de leurs anciens compagnons, prennent le chemin de l'usine de Laifour. Dans l'après-midi, deux patrouilles de gendarmerie venues de Charleville dispersent les manifestants.

Oubliant pour un instant les querelles de tendances qui l'opposent à la Fédération des Ardennes, le Parti ouvrier français (POF, section du nord) salue, dans les

colonnes du *Cri du travailleur*, le courage des ouvriers fondeurs de Revin et appelle à la solidarité.

Le 13 mars, Faure réunit une dizaine de délégués : il accepte de reprendre les grévistes – à l'exception de ceux qu'il a déjà remplacés – et d'augmenter les salaires. Les ouvriers de la Petite Commune reprennent le travail, les mouleurs de Revin et de Laifour attendent l'affichage des nouveaux tarifs. Ils obtiennent l'augmentation de la rémunération du travail à façon, l'entrée libre à 7 heures le matin et la sortie, également libre, le soir après la coulée. Le 19 mars, tous les mouleurs sont à leur poste, à l'exception des dix qui ont été remplacés. Une manifestation silencieuse des ouvriers salue cette demi-victoire.

Le 17 mars, le cardinal de Reims transmet au curé de Revin son « offrande aux grévistes » : « Aujourd'hui que l'accord et la paix sont signés, je vous envoie sous ce pli mon offrande, en témoignage de l'intérêt particulier que je porte à la classe ouvrière de votre paroisse. Celle-ci a maintenant besoin de toutes les consolations religieuses et des secours de la charité chrétienne. » Il s'agit, pour le « cardinal des ouvriers », de ne pas perdre sa popularité.

Mais bien des choses ont changé à Revin !

Les patrons ont senti l'urgence de créer un syndicat : le 29 janvier, les plus importants industriels de la vallée de la Meuse et de la région se réunissent pour ébaucher son organisation. Ils vont d'abord regrouper les « piloris » dans une organisation – « La Fraternelle » –, qui prend naissance le 10 juin 1891 avec 70 adhérents.

Le premier regroupement patronal ne se fera qu'en mars 1907, à l'occasion de la grève qui éclatera aux usines de Morel et qui s'étendra à toutes les usines de Revin et des environs jusqu'au mois de septembre.

En attendant, H. G. Faure, qui n'assiste plus aux séances du conseil municipal depuis le 6 janvier, doit donner sa démission. Aux élections partielles de juin-juillet 1891, Arsène Dupont, fondateur de la Chambre syndicale « des ouvriers des Ardennes », est élu par 18 voix sur 21, avec de nombreux socialistes dont Mauguière. Le 28 octobre 1891, il refuse de payer les dépenses occasionnées par l'occupation militaire durant la grève et demande un supplément d'enquête ; en revanche, en janvier 1892, il fait voter un crédit pour venir en aide aux grévistes ; à sa demande, l'école des filles est laïcisée. Depuis juin 1891, il est secrétaire d'un cercle « d'études sociales » – « L'Egalité » –, qui compte 40 adhérents. Arsène Dupont est maire jusqu'en 1893 ; révoqué à la suite d'une condamnation (il est accusé d'avoir fait sauter la gendarmerie à la dynamite au cours de la série des attentats « anarchistes » qui ont lieu à Revin), il est de nouveau élu maire en 1900. En 1899, a été reconstitué définitivement le premier syndicat créé à son initiative, qui prend le nom de « Syndicat des mouleurs et parties similaires ». Mais de nombreux militants syndicaux ayant été arrêtés à la suite des « attentats » qui ont lieu dans la région, le nouveau syndicat ne compte que 105 adhérents en 1899 ; l'année suivante, il en compte déjà 390. Le syndicat sera reconnu par les patrons à la suite de la grève générale de 1907.

Claude RAGACHE

Le Peuple français, n° 13, janvier-mars 1974, pp. 21-25
– À contretemps / Odradek-« Sous les pavés la grève » /septembre 2024 –
[<http://acontretemps.org/spip.php?article1071>]